



RAPPORT ANNUEL DE L'EXERCICE 2022-2023 SUR

# **l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada**



# Contents

Introduction	1
Abordabilité	2
Accès	4
Qualité	7
Inclusion	9
Consultation des intervenants et intervenantes	10



# Introduction

Le 12 décembre 2021, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada ont signé une entente quinquennale prévoyant un financement fédéral de 491 millions de dollars et un financement provincial supplémentaire de 53 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

La désignation est un statut réservé aux établissements agréés. Les personnes exploitantes des établissements désignés s'engagent à offrir des services de garderie éducatifs abordables, inclusifs et de qualité supérieure, en éliminant les obstacles liés au revenu familial, aux capacités et aux besoins des enfants, à la langue et à l'appartenance à une minorité. En retour, ils reçoivent des fonds du gouvernement dans le cadre de l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada pour appuyer les services préscolaires, le soutien salarial au personnel éducatif et les subventions aux parents.

Le programme de désignation du Nouveau-Brunswick a été créé dans le cadre de l'Accord bilatéral entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants 2017-2020 et amélioré dans le cadre des accords subséquents conclus entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Le présent rapport comprend les points saillants des deux accords de l'exercice 2022-2023.

# Abordabilité

## RÉDUCTION DE 50 % EN MOYENNE DES FRAIS QUE DOIVENT PAYER LES FAMILLES

Dans le cadre du programme de désignation, les établissements sont tenus de respecter la politique de faible coût afin de garantir des services abordables à toutes les familles qui accèdent à leurs établissements.

Les familles ne paient pas plus de 20 % de leur revenu familial annuel brut pour les enfants inscrits dans un établissement désigné. Ce taux est établi selon une échelle mobile ; les familles dont le revenu familial annuel brut est inférieur à 80 000 \$ bénéficiant d'avantages. Les familles dont le revenu familial annuel brut est inférieur à 37 500 \$ ont droit à des services de garderie gratuits.

Au 31 mars 2023, 4 174 enfants étaient inscrits au Programme de subventions pour parents, ce qui représente une augmentation de 809 enfants bénéficiant de subventions par rapport à mars 2022. Les changements apportés au Programme de subventions pour parents, qui sont en vigueur le 1er novembre 2022, permettent aux nouveaux arrivants dans la province, comme la main-d'œuvre recrutée à l'étranger et les familles ukrainiennes, de présenter une demande de subvention.

Le 1er juin 2022, le Nouveau-Brunswick a annoncé qu'il réduirait de 50 % en moyenne les frais que doivent payer les familles dont les enfants d'âge préscolaire qui fréquentent des établissements désignés. La grille de frais aux parents fixe le montant maximum des frais quotidiens pour les familles :

## GRILLE DE FRAIS AUX PARENTS AU 1ER JUIN 2022

GRILLE TARIFAIRE STANDARD		NOURRISSON (0-24 MOIS)	PRÉSCOLAIRE (2-5 ANS)
Grandes régions urbaines	Journée complète	21\$	18\$
	Journée partielle	12\$	7\$
Petites régions urbaines/rurales	Journée complète	19\$	16\$
	Journée partielle	12\$	7\$

En tout, 97 % des places agréées pour les enfants âgés de 5 ans et moins se trouvent dans des établissements désignés. Toutes les familles qui reçoivent des services dans des établissements désignés bénéficient de la grille de frais aux parents. La moyenne des frais quotidiens pour les familles est de 12,82 \$, puisque de nombreuses familles bénéficient aussi de réductions supplémentaires dans le cadre du Programme de subvention pour parents.



**Les familles dont les enfants sont inscrits dans un établissement désigné ont réalisé une économie annuelle moyenne de 3 600 \$ par enfant.**

La grille de frais aux parents est révisée chaque année. Les familles dont les enfants d'âge préscolaire sont inscrits dans des établissements désignés verront leurs frais réduits à une moyenne de 10 \$ par jour d'ici le 31 mars 2026.

## **SOUTIEN FOURNI AUX PERSONNES EXPLOITANTES**

Pour aider à compenser les effets de l'inflation sur le coût des biens et des services, le Nouveau-Brunswick a distribué 3,87 millions de dollars en subventions uniques pour l'inflation en décembre 2022 aux personnes exploitantes d'établissements désignés pendant que des solutions permanentes sont étudiées.

Les personnes exploitantes d'établissements désignés ont reçu une subvention unique de qualité dont les montants sont les suivants :

- 250 \$ par place préscolaire occupée qui n'offre pas de service de repas ;
- 375 \$ par place préscolaire occupée pour les établissements qui offrent des repas aux enfants.

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a également revu et mis à jour le seuil des frais du marché, qui fixe la limite des frais quotidiens que les personnes exploitantes d'établissements désignés peuvent facturer pour leurs services.

# Accès

Dans le cadre de l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, le gouvernement provincial vise à créer 3 400 places pour les enfants d'âge préscolaire dans les garderies éducatives désignées d'ici le 31 mars 2026. L'amélioration de la disponibilité des services de garderie aura une incidence positive et directe sur les familles du Nouveau-Brunswick, en particulier sur les femmes qui cherchent à réintégrer le marché du travail après un congé parental.

**Au 31 mars 2023**, 567 des 601 établissements agréés de la province étaient des établissements désignés. Quarante-vingt-dix-sept pour cent des places agréées pour les enfants âgés de cinq ans et moins se trouvent dans des établissements désignés.

**Au 31 mars 2023**, 604 places qui étaient agréées mais non désignées en septembre 2021 sont devenues désignées et 791 nouvelles places désignées ont été créées dans le système de garderies éducatives.

Le Nouveau-Brunswick a connu une augmentation de 9 % (1 395 places) du nombre de places désignées, passant de 15 023 places désignées en septembre 2021 à 16 418 au 31 mars 2023.

Dans l'ensemble, le nombre d'enfants inscrits dans un établissement désigné a augmenté de 19 %, passant de 11 103 en septembre 2021 à 13 161 en mars 2023. Le Nouveau-Brunswick a également connu une augmentation de 6 % du taux d'occupation, qui est passé de 74 % à 80 %.

## LANCEMENT DU PREMIER APPEL DE PROPOSITIONS POUR CRÉER DE NOUVELLES PLACES DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE GARDERIE ÉDUCATIVE

Au printemps 2022, à la suite de modifications apportées à la *Loi sur les services à la petite enfance*, un moratoire de six mois a été mis en place pour la délivrance de permis de désignation à ceux et celles qui en font la demande. Le moratoire était en vigueur du 10 mai 2022 au 31 octobre 2022. Il avait pour but de donner au Nouveau-Brunswick le temps de consulter les familles et les intervenants et intervenantes et d'élaborer des lignes directrices pour répondre aux besoins des communautés et des familles quant à la création de places.

En novembre 2022, le Nouveau-Brunswick a adopté la **Politique 901 : Attribution des places dans les garderies éducatives désignées**. Cette politique établit les critères d'attribution des nouvelles places désignées dans la province et s'assure que les fonds fédéraux sont utilisés exclusivement pour les établissements agréés et désignés, et principalement dans les établissements sans but lucratif et les garderies éducatives en milieu familial.

Cette politique a donné lieu à la création de la Grille d'attribution des places préscolaires désignées en garderies éducatives, qui précise les endroits où le gouvernement souhaite créer de nouvelles places préscolaires désignées en garderies éducatives. Cette grille a contribué au premier appel de propositions, qui a été lancé en janvier 2023.

## PLACES ATTRIBUÉES DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROPOSITIONS DE JANVIER 2023

	SANS BUT LUCRATIF	À BUT LUCRATIF	TOTAL
Places pour nourrissons anglophones	78	87	165
Places pour nourrissons francophones	33	33	66
Places préscolaires anglophones	174	137	311
Places préscolaires francophones	15	46	61
Total	300	303	603

Des spécialistes de la recherche commerciale ont été engagés en 2022 pour étudier la meilleure façon d'appuyer la création d'organismes sans but lucratif. Il fallait notamment comprendre les besoins des familles néo-brunswickoises en matière de services de garderie éducatifs.

Les spécialistes de la recherche commerciale ont étudié différents modèles pour appuyer la transition volontaire des établissements à but lucratif vers un modèle sans but lucratif et ont relevé les obstacles de cette transition. Au Canada, aucune province n'a effectué une telle transition et la recherche a relevé des éléments du financement et de la structure organisationnelle comme étant les plus grands obstacles à la transition.

### RECHERCHE SUR LES MOYENS D'ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Des spécialistes de la recherche commerciale ont été engagés en 2022 pour étudier la meilleure façon d'appuyer la création d'organismes sans but lucratif. Il fallait notamment comprendre les besoins des familles néo-brunswickoises en matière de services de garderie éducatifs.

Les spécialistes de la recherche commerciale ont étudié différents modèles pour appuyer la transition volontaire des établissements à but lucratif vers un modèle sans but lucratif et ont relevé les obstacles de cette transition. Au Canada, aucune province n'a effectué une telle transition et la recherche a relevé des éléments du financement et de la structure organisationnelle comme étant les plus grands obstacles à la transition.



### Voici les recommandations issues de l'étude :

- Fournir aux personnes exploitantes de plus amples renseignements sur le modèle sans but lucratif, en particulier sur l'organisation et la relation avec le conseil d'administration, et s'assurer que ces renseignements sont accessibles et faciles à trouver.
- Répondre aux préoccupations des personnes exploitantes concernant le contrôle du centre et les paramètres opérationnels du conseil.
- Revoir la manière dont le financement du gouvernement des établissements désignés est versé aux personnes exploitantes afin de déterminer si le financement peut être fourni plus près du point de dépense. Cela permettrait de régler les problèmes de trésorerie.

Des séances de mobilisation ont été organisées à l'été 2022 avec les personnes exploitantes de garderies éducatives en milieu familial afin de déterminer les principaux obstacles et défis à l'offre d'un plus grand nombre de places ou de places pour les nourrissons. Certaines exigences de la *Loi sur les services à la petite enfance* et de son règlement ont été désignées comme des obstacles, notamment le ratio enfants/personnel et la capacité d'embaucher du personnel. Le financement a également été mentionné comme un obstacle et un financement accru permettrait aux personnes exploitantes de garderies éducatives en milieu familial de maintenir ou d'augmenter le nombre de places pour les nourrissons.

## CRÉATION ET LANCEMENT DE LA LISTE D'ATTENTE POUR LES GARDERIES ÉDUCATIVES

Le 13 février 2023, le Nouveau-Brunswick a lancé la Liste d'attente pour les services de garderie. Cela permet aux familles de soumettre leurs besoins en matière de garderie sur une liste d'attente centralisée. Les personnes exploitantes peuvent ensuite rechercher une clientèle potentielle en fonction des besoins en matière de garderies éducatives et des communautés. Les données de la liste d'attente centralisée donnent au gouvernement des renseignements qui lui permettent de déterminer où, dans la province, de nouvelles places préscolaires en garderies éducatives sont nécessaires.

## FONDS D'IMMOBILISATION ENGAGÉS POUR APPUYER LA CRÉATION DE PLACES EN GARDERIES ÉDUCATIVES

En 2022-2023, le Nouveau-Brunswick s'est engagé à verser des fonds d'immobilisation sous forme de subventions de démarrage pour appuyer la création de places.



# Qualité

## AUGMENTATION DES SALAIRES DU PERSONNEL ÉDUCATIF DES GARDERIES ÉDUCATIVES

Le Nouveau-Brunswick a annoncé son intention d'augmenter les salaires du personnel éducatif de garderie dans les établissements désignés en mars 2022. Les augmentations salariales ont été mises en œuvre en avril 2022 pour les éducateurs et éducatrices travaillant dans des établissements désignés dans le cadre du Programme de soutien salarial au personnel éducatif de garderie (PSS-PÉG).

Le salaire horaire du personnel éducatif de niveau 1 a augmenté de 19,00 \$/h à 23,47 \$/h, soit une augmentation de 24 %.

Le salaire horaire du personnel éducatif de niveau d'entrée est passé de 14,90 \$/h à 16,90 \$/h, soit une augmentation de 13 %.

Le 1er novembre 2022, le Nouveau-Brunswick a mis en œuvre la grille salariale du personnel éducatif dans le cadre du PSS-PÉG provincial.

La grille salariale du personnel éducatif doit être révisée chaque année, comme le prévoit la *Loi sur les services à la petite enfance*.

## GRILLE SALARIALE DU TAUX DE SALAIRE HORAIRE DU PERSONNEL ÉDUCATIF AU 1ER NOVEMBRE 2022

ÉCHELON DE FORMATION	ÉCHELON 1	ÉCHELON 2	ÉCHELON 3
Niveau d'entrée	14,90 \$	15,87 \$	16,90 \$
Échelon 1	21,00 \$	22,20 \$	23,47 \$

## RÉDUCTION DU TAUX DE ROULEMENT DU PERSONNEL ÉDUCATIF DE GARDERIES ÉDUCATIVES

Comme le reste du pays, le Nouveau-Brunswick est toujours confronté à des problèmes de recrutement et de rétention du personnel éducatif de garderie (PÉG). Les taux de roulement élevés ont eu pour effet de mettre l'accent sur le remplacement du personnel plutôt que sur l'augmentation de la main-d'œuvre.

Cela dit, le Nouveau-Brunswick a vu son taux de roulement diminuer de 33 % depuis le 31 mars 2022, passant de 36 % à 24 %. En novembre 2021, le taux de roulement avoisinait les 50 %.

Le Nouveau-Brunswick a également commencé à élaborer une stratégie de rétention en collaboration avec le secteur des garderies éducatives. L'objectif de cette stratégie est d'améliorer la satisfaction au travail, les possibilités de perfectionnement professionnel et la conciliation travail-famille du personnel éducatif.

## AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉDUCATEURS ET ÉDUCATRICES DE LA PETITE ENFANCE QUALIFIÉS

Le Nouveau-Brunswick s'est engagé à augmenter à 60 % le nombre d'éducateurs et éducatrices de la petite enfance qui répondent aux exigences de formation. Le Nouveau-Brunswick continue de travailler en étroite collaboration avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et le New Brunswick Community College afin d'aider un plus grand nombre d'éducateurs et éducatrices de la petite enfance à obtenir leur certificat d'un an.

### ÉCHELONS DE FORMATION DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021 AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023

	1 <sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021	1 <sup>ER</sup> AVRIL 2023
Niveau d'entrée	53 % (2 273)	38 % (1 818)
Échelon 1	47 % (2 017)	62 % (2 926)
Nombre total d'éducateurs et éducatrices	4 290	4 744

De plus, le Nouveau-Brunswick a continué à offrir un programme d'apprentissage expérientiel. Il s'agit d'un programme de formation en milieu de travail, offert gratuitement, afin d'obtenir le certificat collégial d'un an offert aux éducateurs et éducatrices qui ont travaillé pendant au moins trois (3) ans dans un établissement agréé de garderie éducative avec des enfants de moins de cinq (5) ans et qui ont suivi la formation « Introduction à la petite enfance ».

En 2022-2023, 256 éducateurs et éducatrices ont terminé le programme d'apprentissage expérientiel et 80 autres éducateurs et éducatrices participent encore au programme.

### ACCÈS ÉLARGI À UN PLUS GRAND NOMBRE D'ÉLÈVES DU SECONDAIRE AU COURS EN LIGNE « INTRODUCTION À L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE »

Le cours en ligne Introduction à l'éducation de la petite enfance a continué d'être offert aux élèves des écoles francophones et anglophones. En 2022-2023, environ 80 élèves des deux secteurs d'éducation ont suivi ce cours.

# Inclusion

## SOUTIEN CONTINU POUR RENFORCER L'INCLUSION DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE GARDERIES ÉDUCATIVES

Conformément à la Loi sur les services à la petite enfance, tous les établissements de garderies éducatives agréés doivent élaborer et mettre en œuvre une politique d'intégration qui va bien au-delà des enfants handicapés ou ayant des besoins supplémentaires.

- **Programme d'appui à l'inclusion** : Ce programme permet de financer le salaire complet du personnel d'appui à l'inclusion dans les établissements de garderie éducative agréés afin d'accroître l'accessibilité des enfants ayant des besoins supplémentaires et qui ont besoin de soutien pour pleinement participer aux activités quotidiennes d'un établissement.
- **Projet d'accès** : Le Nouveau-Brunswick a lancé la première année d'un prototype pluriannuel prévoyant un financement pour les enfants de quatre ans qui, autrement, n'auraient pas accès à des garderies éducatives. L'élimination des obstacles à l'accès comprenait le financement pour payer les frais quotidiens, le transport et le personnel supplémentaire d'appui à l'inclusion, si nécessaire. En 2022-2023, 79 enfants ont eu accès à des garderies éducatives avant d'entrer à la maternelle. Un cadre d'évaluation du prototype est en place pour recueillir des données sur les résultats des enfants et des familles ainsi que pour analyser les leçons retenues afin de les mettre à profit au cours de la deuxième année. Le Nouveau-Brunswick n'a pas atteint l'objectif de 100 enfants en 2022-2023 en raison du temps supplémentaire nécessaire à la mise en place des processus appropriés pour l'échange de renseignements privés. Ces difficultés ont été résolues et le Nouveau-Brunswick est sur la bonne voie pour assurer le service de 100 enfants en 2023-2024.
- **Accord avec Connect Canada** : Le secteur francophone a signé un accord avec Connect Canada pour offrir une formation sur les relations stimulantes et attentionnées, les pratiques et les environnements inclusifs. Il s'agit d'une formation virtuelle pour le personnel de la petite enfance et les garderies éducatives, et d'un soutien aux communautés de pratique.
- **Le modèle pyramidal** : En 2022-2023, le Nouveau-Brunswick a adopté le modèle pyramidal. Il s'agit d'un cadre de formation et d'encadrement fondé sur des données probantes qui répond aux besoins sociaux et affectifs des enfants, qui renforce les relations stimulantes et réceptives et qui favorise une main-d'œuvre efficace. En 2023-2024, la formation sur le modèle pyramidal sera accessible à tous les établissements de garderie éducative agréés.

## RECRUTEMENT ET RÉTENTION CONTINUS DU PERSONNEL D'APPUI À L'INCLUSION

En août 2022, les salaires du personnel d'appui à l'inclusion ont été harmonisés à ceux du personnel éducatif de garderie, celui du niveau d'entrée étant de 16,90 \$/h et du niveau 1 de 23,47 \$/h.

## COLLABORATION CONTINUE AVEC LES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS

Le Nouveau-Brunswick remet actuellement des permis de garderies éducatives sur demande des personnes exploitantes des communautés des Premières Nations. Les établissements des Premières Nations agréés sont maintenant admissibles au statut de désignation ainsi qu'à un financement supplémentaire au-delà du programme de désignation. Trois installations des Premières Nations ont été désignées en 2022. Le Nouveau-Brunswick continue de collaborer avec les organisations et les communautés des Premières Nations afin de mieux comprendre leurs besoins et d'établir un plan pour les services de garderie éducatifs pour les jeunes enfants autochtones.

# Consultation des intervenants et intervenantes

En 2022, le Nouveau-Brunswick a lancé une stratégie globale de mobilisation auprès des familles, du secteur des garderies éducatives et des partenaires clés sur la voie à suivre pour créer un système communautaire de garderies éducatives.

**24**

forums ouverts réunissant 400 participants et participantes ont été organisés dans toute la province.

**18**

entretiens individuels ont eu lieu avec le secteur des affaires.

**2 000**

familles ont répondu à des sondages.

**13**

mémoires ont été présentés.

Les consultations ont révélé que les familles, le secteur économique et d'autres organisations communautaires de la province ont relevé des besoins communs en matière de garde d'enfants :

- accès amélioré aux garderies agréées pour les nourrissons dès l'âge de 11 mois afin d'aider les mères à retourner sur le marché du travail ;
- souplesse accrue dans les heures d'ouverture des services pour permettre une contribution appropriée à la main-d'œuvre ;
- inclusion des enfants ayant des besoins supplémentaires, ainsi que les ressources appropriées pour appuyer les éducateurs et éducatrices de la petite enfance ;
- qualité équitable dans toute la province.

Deux autres séances de consultation (en français et en anglais) ont été organisées par la suite avec une vingtaine de personnes exploitantes qui offrent des places pour les nourrissons afin de mieux comprendre les défis que posent l'offre et le maintien de places pour les nourrissons. Les personnes exploitantes ont relevé un certain nombre de défis, notamment les coûts de la main-d'œuvre, la mise à jour de l'équipement et du matériel pour les soins et l'éducation, le recrutement et la rétention, ainsi que les coûts liés aux exigences en matière de sécurité.



## CRÉATION DE LA TABLE DE CONCERTATION DES PERSONNES EXPLOITANTES

Le Nouveau-Brunswick a créé une Table de concertation des personnes exploitantes en juin 2022 avec 23 personnes exploitantes représentant tous les types d'entreprises et de communautés.

Cette table de concertation travaille en collaboration avec le gouvernement et le secteur des services de garde d'enfants afin de tracer la voie vers un système communautaire de garderies éducatives qui répond aux besoins des familles du Nouveau-Brunswick. La Table de concertation des personnes exploitantes offre un forum permanent pour mobiliser les personnes exploitantes dans le dialogue crucial qui est nécessaire pour appuyer la transformation du système dans la province. La Table de concertation des personnes exploitantes s'est réunie en juin, septembre, octobre, novembre et décembre 2022 et en mars 2023.